

# Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 11 septembre 2009

Date de convocation : 5 septembre 2009

**PRESENTS** : ZDAN Michel, FERNET Josette, LORRAIN Jean-Luc, VILLAESCUSA Sylvie, CHENIN Joséphine, NOYES Sylvie, SABATIER Evelyne, GLENADEL Jacques, Noël MESPLES, Florence DEMESSANCE, Catherine TEYSSEYRE

**EXCUSES** : .....

**ABSENTS** : .....

**SECRETAIRE** : ...VILLAESCUSA Sylvie

**COMPTE RENDU** : Séance ouverte à 21h00.

Approbation des comptes-rendus du 22 juin et du 10 juillet 2009 après modifications.

**1. SITPA : adhésion de nouvelles communes**

Communes de Beauchalot, Montsaunes, Muret, Saint Mamet et Saubens, par délibération du 26 mars 2009 le conseil syndical a donné son accord pour inclure ses communes au sein du périmètre de compétence du Syndicat.

Délibération prise à l'unanimité.

**2. Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon**

Délibération pour la reprise des concessions en état d'abandon prise à l'unanimité: Carré A N° 26, 28 et 44, Carré B N° 21, 23, 36, 42,44 et 46

**3. Garage atelier municipal**

**a) Maîtrise d'œuvre**

Délibération pour annuler la précédente confiant la maîtrise d'œuvre à l'architecte Lasserre uniquement et la remplacer par celle confiant la maîtrise d'œuvre à l'architecte Lasserre et le bureau d'étude BET Pujol pour un montant de 12%.

**b) Estimatif**

L'enveloppe globale du projet se limite à 300 000 € certaines options

**c) Demande de subvention au Conseil Général**

M. le Maire propose de faire une demande de subvention sur la base de 305 371.50 €. Voté à l'unanimité

**d) Planning d'élaboration du marché**

2 octobre 2009 : validation de la nouvelle étude de sol et de toutes les méthodes et incidences sur le gros œuvre et la construction du bâtiment

(massif complémentaire et toiture remis en cause). Quelque en soit le contenu de ces conclusions, l'objectif reste de ne pas dépasser 300 000 € (à 2 ou 3% près) suivant les évolutions du marché.

e) **Etude de sol**

Vote pour demander une nouvelle étude de sol à la société Ginger

10 pour

1 abstention

4. **Emprunts : choix des organismes financiers (pool routier, bâtiment communal, garage/atelier)**

A la suite de notre demande d'emprunts, ont répondu : la Banque Populaire (BP), la Caisse d'Epargne (CE) et le Crédit Agricole (CA).

Eléments de base :

Sur le pool routier, prêt de 40 320 € :

- CA taux annuel sur 15 ans 4.35% (annuité de 3715.73 €), sur 20 ans 4.70 % (annuité de 3153.60 €)
- BP taux annuel sur 15 ans 4.92% (annuité de 3863.54€), sur 20 ans 4.83% (annuité de 3188.91 €)
- CE n'a pas fait de réponse sur ce prêt précis, mais seulement une réponse globale sur la totalité des demandes qui ne correspond pas.

L'option du Crédit Agricole sur une durée de 15 ans votée à l'unanimité

Sur le bâtiment communal, prêt de 27 042 € :

- CA, taux identiques soit 4.35 % sur 15 ans (annuité de 2492.09 €) et 4.70 % sur 20 ans (annuité de 2115.07 €)
- BP, taux 4.83% sur 20 ans (annuité de 2138.75 €), 4.54% sur 15 ans (annuité de 2524.91 €)

L'option du Crédit Agricole sur une durée de 15 ans votée à l'unanimité

Sur le garage/atelier, prêt de 300 000 € : ce montant sera réajusté en fonction des dépenses réelles.

- CA propose des taux sur une base de 100 000 €, taux annuel 4.35% sur 15 ans (annuité 9215.61€), 4.70% sur 20 ans (annuité 784122 €) et 4.90% sur 25 ans (annuité 7024.30 €)
- BP, taux annuel sur 15 ans de 4.54%, sur 20 ans 4.83%, et sur 25 ans 4.88%

A la suite de divers débats, M. le Maire propose de repousser la décision au prochain conseil du 2 octobre 2009 afin de laisser un temps pour préparer un état de suivi des emprunts en cours et de réflexion à l'ensemble des élus.

Sur les emprunts en prêt relais :

- CA taux basé sur la valeur de 100 000 €, taux annuel de 1.274 %, variation sur 2 ou 3 ans de 10% en plus

Autorisation d'ouverture des lignes de trésorerie (prêt relais) concernant le prêt financement des subventions à recevoir et du FCTVA des travaux engagés : pool routier, bâtiment communal

5. **Emploi de secrétariat (8h/semaine) : proposition de candidatures et objectifs**

A la suite de la communication faite, nous avons reçu 2 candidatures. Après un courrier fait par M. le Maire expliquant précisément l'attente du conseil, 1 seule candidature s'est maintenue. Un arrêté a été pris pour l'embauche de cette personne

6. **Bâtiment communal**

a) **Avancement des travaux**

Toiture finie, électricité finie, placo pratiquement terminé, peinture 1<sup>ère</sup> couche posée

- b) **Candidatures : proposition d'une commission et analyse des candidatures**  
Composition de la commission : Josette Fernet, Evelyne Sabatier, Sylvie Noyes, Florence Demessance, Michel Zdan

**7. Pandémie grippale**

L'état de pandémie a été déclaré. Des mesures et moyens ont été pris.

**8. Préparation opération de mise en conformité des accès handicapés**

**9. Mise en vente parcelle 1075**

Cette parcelle se situe en contrebas du bar en zone naturelle, d'une surface de 1554 m<sup>2</sup>.  
Un administré a transmis une proposition s'élevant à 2 € le mètre carré.  
Une deuxième parcelle de 563 m<sup>2</sup> serait aussi disponible à la vente.  
Par délibération prise à l'unanimité, le conseil accepte la mise en vente de ces parcelles au prix de 2 € le m<sup>2</sup>

**10. Commission d'appels d'offre**

Délibération annule et remplace celle du 18 décembre 2008, constitution de la commission d'appels d'offre ; M. le Maire avait été nommé titulaire or sa position de président d'office ne lui permet pas d'occuper ce poste. La commission se compose donc de :

Titulaires : Josette Fernet, Jean-Luc Lorrain, Evelyne Sabatier  
Suppléants : Sylvie Noyes, Noël Mesples, Josée Chenin

**11. Questions diverses**

- a) Une demande du président de Grazac Loisirs a été faite pour obtenir une autorisation d'organiser 5 lotos à Grazac pour un club des Bruno du Jura extérieur à notre commune. Le conseil est d'accord à l'unanimité
- b) La réunion avec l'ensemble des associations se tiendra le 16 octobre 2009 à 21h à la salle de réunion
- c) Fête Locale : toutes les invitations de M. le Maire sont parties par La Poste. Pour l'apéritif offert à la population par la Mairie, le conseil est d'accord pour que le Comité des Fêtes se charge de préparer et servir, et présente une facture à la Mairie.
- d) SACPA : organisme de fourrière chargé du ramassage des animaux qui errent dans les villages
- e) Lotissement Julia : le propriétaire souhaiterait que 12 lots soit concernés par le Pass Foncier. Le dossier est à l'étude pour l'instant.
- f) Le SIC, la présidente communique les effectifs par commune :
  - Grazac : 49 élèves
  - Caujac : 84 élèves
  - Esperce : 27 élèves